

**COMMUNE
DE
GOURIN**

2022/16/12/11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Date de convocation :
07/12/2022

Convocation affichée le :
07/12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration (s) : 2

Reçu en Préfecture de
VANNES le 21/12/2022
Certifié exécutoire le 21/12/2022
Publié ou notifié le
A GOURIN, le 21/12/2022
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham.

Absent : BOUËDEC Jean-Michel

Procuration(s) : COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

**11- UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX –
CONVENTIONS ENTRE LES COLLEGES FRANÇOIS RENÉ DE
CHATEAUBRIAND, SAINTE-JEANNE D'ARC, LE DEPARTEMENT DU
MORBIHAN ET LA COMMUNE DE GOURIN**

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec les collèges François René de Chateaubriand, Sainte-Jeanne d'Arc et le Département du Morbihan les conventions relatives à la mise à disposition des installations sportives et équipements communaux.

Les conventions sont conclues pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction. Elles prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2022.

Une mise à jour des 3 annexes se rapportant à cette mise à disposition sera retournée pour information à chaque rentrée scolaire.

VU les conventions et les annexes transmises à chaque membre du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les conventions entre les collèges François René de Chateaubriand et Sainte-Jeanne d'Arc, le département du Morbihan et la commune de Gourin, pour l'utilisation des équipements sportifs communaux.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 16 décembre 2022

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GOURIN' at the top and '56110' at the bottom, with a central emblem depicting a building and a figure.

Hervé LE FLOCH.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line.

Catherine HENRY.